



ELECTIONS EUROPEENNES 2009

LE TRAITEMENT DES QUESTIONS D'INTERET ARMENIEN PAR LES EURODEPUTES DURANT LA LEGISLATURE 2004 – 2009

INTRODUCTION	3
LA QUESTION DE L'ADHESION DE LA TURQUIE	4
Analyse Générale des positions	4
Le Parti Populaire Européen(PPE)	4
Le Parti socialiste europeen(PSE)	5
Le groupe Alliance des Libéraux et Démocrates Européens (ALDE)	7
Le groupe de L'Union pour l'Europe des Nations (UEN)	7
Le groupe des Verts Et Regionalistes (VERTS/ALE)	8
Le groupe de la Gauche Unie Europeenne (GUE)	8
LES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET L'ARMENIE	9
La résolution sur une politique européenne plus efficace pour le Sud Caucase (17.01.2008)	10
La résolution d'urgence sur l'Arménie (13.03.2008)	10
LA CONDAMNATION DE LA DESTRUCTION DE DJOULFA PAR L'AZERBAÏDJAN	11
Analyse Générale des positions	12
La résolution sur la politique européenne de voisinage (19.01.2006)	12
La résolution d'urgence sur le patrimoine arménien en Azerbaïdjan (16.02.2006)	13
ANNEXE : VOTES DETAILLES DES PARLEMENTAIRES LES PLUS ACTIFS SUR QUELQUES POINTS CRITIQUES	15
2004 – Rapport de Camiel Eurlings sur les progrès de la Turquie sur la voie de l'adhésion	15
2005 – rapport d'elmar brok sur l'ouverture des negociations avec la turquie	16
2006 – Rapport de Camiel Eurlings sur les progrès de la Turquie sur la voie de l'adhésion	16
2006 - résolution d'urgence sur le patrimoine culturel en Azerbaïdjan	17
Votes des députés les plus actifs sur ces questions	17



CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSEE VIERGE



ELECTIONS EUROPEENNES 2009

LE TRAITEMENT DES QUESTIONS D'INTERET ARMENIEN PAR LES EURODEPUTES DURANT LA LEGISLATURE 2004 – 2009

INTRODUCTION

Durant la législature 2004-2009, le Parlement européen s'est penché sur de nombreuses questions intéressant au premier chef les citoyens européens d'origine arménienne : Politique de Voisinage et Partenariat Oriental, renforcement des relations avec l'Arménie et le Sud Caucase mais aussi destruction du patrimoine arménien de Djoulfa par l'Azerbaïdjan. Cependant c'est sans conteste la question turque qui a occupé le devant de la scène durant cette législature, avec comme corollaire celle de la reconnaissance du Génocide des Arméniens.

Ces différentes questions et leur traitement par la Parlement européen ont constitué le cœur de l'action de [la Fédération Euro-Arménienne](#) qui n'a eu de cesse de défendre sur chacun de ces dossiers les positions éthiques des partisans du projet européen.

Ce court mémento présente les positions que soutiennent les principaux groupes politiques ou certains de leurs membres les plus actifs sur ces questions afin que, à la veille des élections européennes, le citoyen européen puisse fonder son choix sur des informations factuelles et objectives.

Ce document s'appuie sur les positions politiques constatées et enregistrées par la Fédération Euro-Arménienne tout au long de la 6^{ème} législature et également sur les données fournies par le site [votewatch](#).



LA QUESTION DE L'ADHÉSION DE LA TURQUIE

La question de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne a été directement abordée à six reprises par le Parlement européen par le biais de l'adoption de résolutions parlementaires :

- Résolution du 12 mars 2009 sur le rapport 2008 sur les progrès accomplis par la Turquie (P6_TA(2009)0134)
- Résolution du 21 mai 2008 sur le rapport 2007 sur les progrès accomplis par la Turquie (P6_TA(2008)0224)
- Résolution du 24 octobre 2007 sur les relations UE – Turquie (P6_TA(2007)0472)
- Résolution du 27 septembre 2006 sur les progrès accomplis par la Turquie sur la voie de l'adhésion (P6_TA(2006)0381)
- Résolution du 28 septembre 2005 sur l'ouverture des négociations avec la Turquie (P6_TA(2005)0350)
- Résolution du 15 décembre 2004 sur le rapport régulier 2004 et la recommandation de la Commission européenne concernant les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion (P6_TA(2004)0096)

Pour chacune de ces résolutions, le rapport initialement préparé par un rapporteur a fait l'objet d'un vote en Commission des Affaires Etrangères suivi d'un vote en Session Plénière. **M. Camiel Eurlings** (PPE, Pays-Bas) a été rapporteur en 2004 et 2006. Le rapport extraordinaire de 2005 sur l'ouverture des négociations a été préparé par **M. Elmar Brok** (PPE, Allemagne). Les trois derniers rapports (2007, 2008 et 2009) ont été préparés par **Mme Ria Oomen-Ruijten** (PPE, Pays-Bas).

ANALYSE GENERALE DES POSITIONS

LE PARTI POPULAIRE EUROPEEN(PPE)

D'une manière générale, le **Parti Populaire Européen** (PPE), parti disposant de la majorité relative au Parlement européen a adopté une ligne plutôt hostile à l'adhésion de la Turquie. Cette position a conduit plusieurs membres de ce groupe politique à s'emparer de la question des minorités en général et de celle du Génocide des Arméniens en particulier. Ceci a été particulièrement marqué en début de législature lorsque l'adhésion rapide de la



Turquie apparaissait comme probable. Certains de ces députés, tels **M. Jacques Toubon** (France), **M. Patrick Gaubert** (France), **M. Ioannis Kasoulides** (Chypre), **M. Bernd Posselt** (Allemagne) ou **M. Charles Tannock** (Royaume-Uni) ont été particulièrement actifs sur la question arménienne en déposant de nombreux amendements, en évoquant la question à de multiples reprises durant les débats et en incitant leurs collègues à voter en faveur de la reconnaissance par la Turquie du Génocide des Arméniens. Ce soutien bénéficiait de l'appui plus ou moins explicite de **M. Camiel Eurlings** (Pays-Bas), le rapporteur de début de législature. Cette tendance a culminé en 2005 avec le rapport de **M. Elmar Brok** (Allemagne) réitérant l'appel à la Turquie de reconnaître le Génocide et « considérant cette reconnaissance comme un préalable à l'adhésion ». Cette position du PPE s'est par la suite considérablement érodée, notamment sous l'influence de **Mme Ria Oomen-Ruijten** (Pays-Bas) qui s'est avérée d'une singulière mansuétude envers Ankara en général et résolument hostile à toute mention claire de la question arménienne en particulier. **Mme Ria Oomen-Ruijten** a notamment tenu publiquement des propos offensants envers les Arméniens à plusieurs reprises. Son attitude a fait le jeu de ceux des députés PPE qui ont continûment soutenu l'idée de l'adhésion de la Turquie et qui se sont toujours montrés opposés à la mention du Génocide des Arméniens tels **M. Geoffrey Van Orden** (Royaume-Uni), **M. Vytautas Landsbergis** (Lituanie) ou **M. José Salafranca Sanchez-Nera** (Espagne). **Mme Oomen-Ruijten** est depuis lors controversé au sein de son groupe.

LE PARTI SOCIALISTE EUROPEEN(PSE)

Le Parti Socialiste Européen possède une ligne politique clairement favorable à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Ses différents eurodéputés se distinguent par l'importance relative qu'ils accordent aux critères d'adhésion explicites ou implicites. Pour certains qui favorisent une adhésion quasi inconditionnelle et immédiate, les conditions mises à l'adhésion de la Turquie ne sont considérées que comme des obstacles gênants qu'il convient de balayer et leur affichage ne relèvent que d'une politique de communication destinée à rassurer les citoyens européens. Pour d'autres au contraire, il s'agit de questions préalables de principe avec lesquelles ils ne sont pas prêts à transiger.

Les différents points afférents aux questions arméniennes, telles celle du blocus de l'Arménie par la Turquie ou celle de la nécessaire reconnaissance du Génocide des Arméniens par la Turquie ont fait l'objet d'un soutien constant de la délégation française au sein du groupe socialiste. En particulier, des eurodéputés tels que **Mme Marie-Arlette Carlotti**, **M. Harlem Désir**, **M. Pierre Moscovici**, **Mme Martine Roure**, **Mme Béatrice Patrie**,



M. Pierre Pribetich ont déposé, soutenu et aidé à l'adoption de nombreux amendements en ce sens. Ils ont été soutenus par plusieurs de leurs collègues d'autres délégations tels **Mme Alexandra Dobolyi** (Hongrie), **M. Giulietto Chiesa** (Italie) ou **Mme Maria-Eleni Koppa** (Grèce).

Une mention spéciale doit être attribuée à **M. Pierre Moscovici**, **M. Harlem Désir**, **Mme Marie Arlette Carlotti** et **Mme Martine Roure** qui ont déposé, défendu et fait adopter le fameux amendement du 28 septembre 2005 par lequel le Parlement européen « appelle la Turquie à reconnaître le génocide des Arméniens », et "considère cet acte comme un préalable à l'adhésion à l'Union Européenne ». Ils déposèrent également ce même amendement l'année suivante et parvinrent à le faire adopter en Commission des Affaires Etrangères. Cependant la volte-face du groupe socialiste (en particulier celle de **Mme Véronique De Keyser**) fit tomber ce paragraphe en session plénière.

Ce soutien essentiellement français n'a pas été en mesure de faire la différence au niveau du groupe : la direction du PSE, et singulièrement les députés en charge des Affaires Etrangères, se sont toujours montrés résolument hostiles aux questions arméniennes et ont même souvent tenu des positions de soutien au négationnisme de la Turquie. Cela a été le cas en particulier de **M. Jan Marinus Wiersma** (Pays-Bas), de **M. Hannes Swoboda** (Autriche), de **M. Kristian Vigenin** (Bulgarie) et dans une moindre mesure de **Mme Pasqualina Napolitano** (Italie) et de **Mme Véronique De Keyser** (Belgique).

Le rôle particulièrement dévoyé de **MM. Wiersma et Swoboda** les a conduit à produire en avril 2009 un ouvrage controversé où **M. Wiersma** utilise l'expression de « soi-disant génocide arménien », expression éminemment négationniste que même l'Etat turc n'ose plus employer. Cette nouvelle soumission aux attentes d'Ankara a provoqué l'envoi d'un courrier de protestation par la Fédération Euro-Arménienne à **M. Martin Schulz**, le président du groupe du Parti Socialiste Européen au Parlement.

Il faut également mentionner le rôle néfaste de **M. Michel Rocard** (France) qui s'est comporté comme un véritable lobbyiste de la Turquie au sein du PSE. La présence au sein même du groupe de **M. Vural Öger** (Allemagne), député d'origine turque professant les visions raciales¹ de son pays d'origine a achevé de faire du groupe du Parti Socialiste

¹ Juste avant d'être élu, M. Öger avait déclaré « Ce que le sultan Soliman avait commencé avec le siège de Vienne en 1529 [qui fut un échec, ndlr], nous allons le réaliser en terme de population, grâce à nos hommes vigoureux et à nos femmes saines. En l'an 2100, il y aura en Allemagne 35 millions de Turcs et le nombre d'Allemands sera d'environ 20 millions. »



Européen pris dans son ensemble un groupe hostile à la mention des questions arméniennes dans les rapports sur la Turquie.

LE GROUPE ALLIANCE DES LIBÉRAUX ET DÉMOCRATES EUROPÉENS (ALDE)

Le groupe ALDE est un groupe bipolaire rassemblant une minorité de partis favorables à une conception fédérale et sociale de l'Europe (type MoDem français ou Margherita italienne) et de libéraux. Ce groupe a été créé de façon à donner une expression à des forces politiques qui ne se retrouvaient ni au PPE, ni au PSE.

Cette tension naturelle au sein de l'ALDE se décline naturellement sur la question turque où les fédéralistes restent généralement fermes sur les principes éthiques de l'Union à la différence des libéraux qui ne voient dans l'adhésion de la Turquie que celle du marché unique.

Dans ce contexte, le soutien aux questions arméniennes est principalement venu des forces fédéralistes de l'ALDE et en particulier de **Mme Marielle de Sarnez** (France), de **M. Bernard Lehideux** (France) ou de **Mme Frédérique Ries** (Belgique). Cependant, comme pour le PSE, ces eurodéputés ne constituent pas la majorité du groupe, et surtout, ils ne pèsent pas au niveau des instances décisionnelles en Commission des Affaires Etrangères dominée par les britanniques et les nordiques très favorables à l'adhésion de la Turquie et *ipso facto* hostiles à la mention du Génocide des Arméniens. On peut notamment mentionner le rôle néfaste de **M. Andrew Duff** (Royaume-Uni), soutien des thèses négationnistes d'Ankara ou de **Mme Lydie Polfer** (Luxembourg).

LE GROUPE DE L'UNION POUR L'EUROPE DES NATIONS (UEN)

Il s'agit d'un groupe de députés souverainistes, hostiles à l'Europe fédérale et situé à droite de l'échiquier politique. L'UEN est plutôt opposé à la candidature de la Turquie à l'Union européenne mais ceci est masqué par son hostilité globale envers l'Europe fédérale.

Le groupe n'a jamais été en pointe sur la question turque et encore moins sur celle du respect des Droits de l'Homme ou de la démocratie par ce pays. Sur les questions arméniennes, on doit cependant noter quelques initiatives isolées de **M. Konrad Szymański** (Pologne) ou de **M. Francesco Speroni** (Italie).



 LE GROUPE DES VERTS ET REGIONALISTES (VERTS/ALE)

A l'instar de l'ALDE ou de la GUE, il s'agit d'un groupe composite rassemblant des écologistes et des régionalistes de gauche. Ce groupe est le groupe de prédilection des communautés turques d'Allemagne et d'Europe du Nord, et il a progressivement glissé d'une posture de défense des immigrés turcs contre les discriminations à une position de facilitation inconditionnelle de la politique de la Turquie par l'aplanissant ou la dissimulation des obstacles légitimes qui empêche la poursuite de son processus d'adhésion. Suite à cette métamorphose, il constitue aujourd'hui un véritable groupe de pression de la Turquie au sein du Parlement européen.

Le groupe des Verts milite en pratique pour une adhésion immédiate et inconditionnelle de la Turquie et a même repris à son compte les thèses négationnistes d'Ankara. Cette position a été favorisée par le Président de la délégation interparlementaire UE-Turquie, **M. Joost Legendijk** (Pays-Bas) qui quittera ses fonctions à la fin de la 6^{ème} législature pour aller s'installer dans son pays d'adoption, la Turquie. Elle a aussi trouvé un appui constant en la personne de **M. Cem Özdemir** (Allemagne) ainsi que celle du controversé **Daniel Cohn-Bendit** (Allemagne).

Il faut d'ailleurs noter que les Verts ont pris en témoin le personnage de Hrant Dink en l'opposant à la Diaspora dont ils ont présenté les revendications de Justice comme autant d'actes extrémistes.

Il est par ailleurs ironique de constater que dans sa défense et sa promotion inconditionnelles de la Turquie et de sa candidature, le groupe des Verts va même jusqu'à défendre des projets de transport d'énergies sales (gaz et hydrocarbures), tel le BTC, au motif que ceci renforce la position de négociation d'Ankara vis-à-vis de l'Union.

 LE GROUPE DE LA GAUCHE UNIE EUROPEENNE (GUE)

Ce groupe rassemble l'ensemble des forces de la gauche radicale (communistes et trotskystes). Il est par principe favorable à l'adhésion de la Turquie en Europe mais exige avec force un respect préalable strict des critères explicites et implicites d'adhésion.

En conséquence, la GUE a toujours été un pilier des soutiens à la demande de reconnaissance préalable du Génocide des Arméniens. Cette position s'est traduite par le dépôt et le vote d'innombrables amendements sur cette question comme d'ailleurs sur la question du blocus de l'Arménie, de l'article 301 ou du respect des minorités.



Cette position a été favorisée par le Président du groupe, **M. Francis Wurtz** (France) mais aussi par d'autres membres du groupe tels **M. Kyriacos Triantaphyllides** (Chypre) ou même par une députée originaire de Turquie, **Mme Feleknas Uca** (Allemagne).

LES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET L'ARMENIE

Ces relations ne firent pas l'objet d'un rapport en propre durant la législature 2004 – 2009. Elles furent cependant abordées à deux reprises² par :

- la résolution du 17 janvier 2008 sur une politique européenne plus efficace pour le Sud Caucase : des promesses aux actions
- la résolution d'urgence du 13 mars 2008 sur l'Arménie (suite aux troubles post-électorales)

Aucun de ces deux rapports n'a fait l'objet de votes nominaux ce qui empêche une analyse détaillée des positions politiques des groupes et des parlementaires.

D'une manière générale cependant, la politique de l'Union envers l'Arménie est assez consensuelle, modérée et plutôt bienveillante. En dépit des troubles et des violences ayant succédé à l'élection du Président Sarkissian, l'Arménie continue à faire figure de bon élève du Caucase face à l'Azerbaïdjan dictatorial et à la Géorgie problématique. En particulier l'Arménie est perçue à la fois comme le pays le plus volontariste dans sa démarche d'intégration des structures européennes (à travers la Politique de Voisinage ou le récent Partenariat Oriental) et comme le plus raisonnable quant aux attentes en terme de rapprochement avec l'Union.

Cette réalité se traduit directement dans les résolutions précédemment évoquées mais, paradoxalement, l'attention portée à l'Arménie de même que les incitations dont elle fait l'objet sont plutôt moindres que pour ses deux voisins, « l'émirat » azéri riche en hydrocarbures et la turbulente Géorgie de Saakachvili en bute à l'hostilité de la Russie.

² En toute rigueur, il faudrait aussi évoquer la résolution de 2006 sur la Politique Européenne de Voisinage. Cependant l'Arménie et le Caucase n'y sont mentionnés que de manière marginale et un point particulier de cette résolution est évoqué dans le chapitre suivant.



LA RESOLUTION SUR UNE POLITIQUE EUROPEENNE PLUS EFFICACE POUR LE SUD CAUCASE (17.01.2008)

En dépit de ses performances démocratiques plutôt meilleures que celles de ces voisins pour un pays sous le double blocus de la Turquie et de l'Azerbaïdjan, l'Arménie a ainsi fait l'objet d'un traitement défavorable de la part de **Mme Lydie Polfer** (ALDE, Luxembourg) lors du vote de son rapport. Ainsi sur la question du Karabakh, le rapporteur ne se référait qu'au principe de l'intégrité territoriale favorable à l'Azerbaïdjan, en « oubliant » celui du droit à l'autodétermination pourtant reconnu aussi comme base de règlement du conflit par le groupe de Minsk de l'OSCE en charge de sa résolution. A décharge, il faut néanmoins noter que **Mme Polfer** a stigmatisé dans son rapport, et les déclarations militaristes, et l'instrumentalisation des réfugiés mais sans mentionner explicitement le seul pays usant de ces pratiques : l'Azerbaïdjan.

Enfin, dans ce rapport datant de 2006, on a pu voir s'étendre le glissement sémantique et sémiotique qui a substitué l'appel à la reconnaissance du Génocide par la Turquie, une simple invitation à une « discussion franche et ouverte sur les événements du passé » en vue d'un « processus de réconciliation » fondé sur l'entérinement du négationnisme de l'Etat turc.

Le premier de ces deux points fut heureusement corrigé par une intervention en plénière de **M. Charles Tannock** (Royaume-Uni), soutenu par la majorité du groupe PPE. [Les débats](#) enregistrés représentent assez fidèlement les postures politiques des parlementaires les plus en pointe sur les questions du Caucase.

LA RESOLUTION D'URGENCE SUR L'ARMENIE (13.03.2008)

Cette résolution semble constituer la preuve même qu'un Etat tiers et d'autant moins critiqué qu'il mène des politiques contestables ou qu'il constitue un problème pour la communauté internationale.

La Turquie qui viole régulièrement toutes les normes européennes n'est pratiquement jamais mise en cause. Dans le cas qui nous concerne, la grave suspension de l'Etat de droit qui s'est produite en Arménie conduisit à une résolution d'urgence particulièrement compréhensive. Formellement, il n'y eut pas de condamnation de l'Arménie dans la résolution de synthèse. Curieusement, parmi les résolutions préparées par les groupes politiques, ce sont celles du PPE, de l'ALDE et de l'UEN qui étaient les plus sévères avec des condamnations formelles.



Cependant, cette mention disparut dans la résolution de synthèse qui inclut même, à l'instigation du PPE, un considérant relatif « la fermeture de la frontière avec la Turquie [qui] continue à entraver l'économie arménienne et la stabilité régionale ».

Clairement, le Parlement vota cette résolution avec responsabilité et dans le souci manifeste de ne pas accroître un processus de déstabilisation qui aurait été à même d'embraser toute la région. Cette préoccupation transparaît également dans le paragraphe 7 relatif aux affrontements concomitamment survenus avec l'Azerbaïdjan sur la ligne de front du Karabakh.

Le paragraphe 7 tente modestement de calmer le jeu en déplorant « le décès intervenu récemment sur la "ligne de contrôle" lors d'affrontements entre les forces d'Arménie et d'Azerbaïdjan » et en invitant « toutes les parties à ne plus recourir à la violence et à reprendre les négociations ».

LA CONDAMNATION DE LA DESTRUCTION DE DJOULFA PAR L'AZERBAÏDJAN

En décembre 2005, le gouvernement d'Azerbaïdjan a ordonné et fait procéder à la destruction du site médiéval arménien de Djoulfa, dans la région du Nakhitchevan qu'elle administre depuis 1922 en vertu d'une décision arbitraire de Staline. L'objectif de cette destruction était d'éradiquer les dernières traces de la présence arménienne dans cette région, où les Arméniens constituaient encore 80% de la population au début du 20^{ème} siècle (suite à une politique précédente de désarménisation systématique, cette présence arménienne est aujourd'hui nulle).

La destruction des 6000 derniers khatchkars (croix de pierre sculptées) de Djoulfa avait commencé en 2002 et fut momentanément stoppées suite aux protestations de l'UNESCO. En décembre 2005, les 2000 derniers khatchars ont été détruits à la pioche et au marteau-piqueur par l'armée azerbaïdjanaise et emportés comme gravats ou jetés dans l'Araxe frontalier.

Cette destruction similaire à la politique menée par les Talibans à l'encontre des fameux Bouddhas de Bamiyan s'est cependant déroulée dans l'indifférence quasi-générale. Cependant, le Parlement européen a constitué l'exception en se saisissant de la question à deux reprises :

- de manière marginale dans sa résolution du 19 janvier 2006 sur la politique européenne de voisinage (P6_TA(2006)0028)



- de manière centrale dans sa résolution d'urgence du 16 février 2006 sur le patrimoine culturel en Azerbaïdjan (P6_TA(2006)0069)

De manière générale, et à l'occasion de ces deux résolutions en particulier, l'Azerbaïdjan a usé de tous ses recours diplomatiques pour tenter « d'équilibrer » la condamnation dont il allait faire l'objet avec de prétendues destructions par l'Arménie d'éléments du patrimoine azéri au Nagorno-Karabakh³.

Ainsi, le vote d'un amendement condamnant cette destruction dans la première résolution, et plus encore l'adoption de la seconde résolution, une « résolution d'urgence sur les cas graves de violations des Droits de l'Homme » (art. 115 du règlement du Parlement) a déclenché un intense lobbying de l'Azerbaïdjan et de ses relais au Parlement européen.

ANALYSE GÉNÉRALE DES POSITIONS

LA RESOLUTION SUR LA POLITIQUE EUROPEENNE DE VOISINAGE (19.01.2006)

Dans le cadre de cette résolution générale, il n'a été procédé à aucun appel nominal ce qui empêche une analyse approfondie des votes des différents groupes et parlementaires. Cependant, les amendements déposés et les débats permettent certaines extrapolations.

Ainsi de manière totalement inaccoutumée et opposée à leur ligne politique habituelle, ce sont **Mme Hélène Flautre, M Cem Özdemir, Mme Marie-Anne Isler-Béguin et M. Milan Horacek** qui ont déposé au nom du groupe des Verts un amendement « invitant les autorités azerbaïdjanaises à mettre fin à la démolition de cimetières médiévaux arméniens et de croix historiques sculptées dans la pierre au sud du Nakhitchevan, ce qui va à l'encontre des conditions qui ont présidé à la ratification par l'Azerbaïdjan, en 1993, de la convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial »

Cet amendement a été explicitement soutenu par **Mme Marie-Anne Isler-Béguin** qui a déclaré que « la démolition de monuments historiques arméniens au Nakhitchévan ne sont pas acceptables » lors des débats. L'amendement a été adopté.

³ Ainsi alertée par la Fédération Euro-Arménienne le 15 février 2006, la **Commission européenne** répond dans un courrier en date du 14 mars 2006 en mentionnant « les destruction alléguées » et en avançant qu'elle ne dispose pas « d'informations de première main ou indépendantes sur de telles allégations ». La **Commission** ajoute que la protection du patrimoine culturel dans les pays tiers « ne relève pas de ses compétences » et que de tels « épisodes, si confirmés par des sources indépendantes, ont un lien directe avec le conflit du Karabakh qui a été la source de défiance, de destructions et de victimes à la fois du côté arménien et azéri ».



Le rapport préparé par **M. Charles Tannock** (PPE, Royaume-Uni) et amendé en Commission des Affaires Etrangères du Parlement posait un autre problème dans la seconde partie de son paragraphe 58 qui exhortait l'Arménie, et l'Arménie seule, « à concevoir le moyen de permettre un retour progressif des réfugiés dans les territoires occupés conformément aux droits des minorités ».

Un amendement oral du rapporteur lui-même, adopté, est venu rééquilibrer ce biais en exhortant « toutes les parties concernées à concevoir les moyens de permettre un retour progressif des réfugiés conformément aux droits des minorité »

LA RESOLUTION D'URGENCE SUR LE PATRIMOINE ARMENIEN EN AZERBAÏDJAN
(16.02.2006)

Cette résolution était beaucoup plus critique pour l'Azerbaïdjan puisque la destruction des monuments dont il s'était rendu coupable en constituait le cœur et risquait de le mettre au ban de la communauté internationale.

Le paragraphe 1 condamnait la destruction du cimetière de Djulfa. Le paragraphe 5 demandait que l'Azerbaïdjan autorise sur son territoire l'envoi de missions de surveillance et de protection du patrimoine archéologique, en particulier du patrimoine arménien.

Le Considérant G ajouté à l'instigation des Verts mettait en balance ces destructions avérées avec des destructions imaginaires de monuments azéris au Karabakh⁴.

En conséquence, le **Parti Populaire Européen** (PPE), hostile à ce considérant malhonnête, et **le groupe des Verts** qui lui était favorable demandèrent tous deux un vote nominal à son égard pour des raisons exactement opposées.

Enfin, ces deux mêmes groupes ainsi que le groupe du **Parti Socialiste Européen** (PSE) demandèrent un vote nominal sur la résolution globale.

Au final, le Considérant G fut rejeté (60 voix contre, 29 pour), et la résolution globale fut adoptée (85 voix pour, 5 contre).

⁴ On note au passage l'incohérence du **groupe des Verts** entre deux votes sur le même point à moins d'un mois d'intervalle : soutien à la mention de la destruction de Djoulfa dans le rapport sur la politique de voisinage et hostilité dans ce rapport.



Sans surprise, **les quatre députés Verts présents** et la **majorité des députés socialistes** (20 membres) votèrent pour le Considérant G alors que l'ensemble des députés du **Parti Populaire Européen** et de la **Gauche Unie Européenne** votait contre, ainsi que les **six députés socialistes français ou francophones**.

En revanche, quasiment **tous les députés** (y compris la majorité des socialistes qui avait voté pour le Considérant G) votèrent pour la résolution globale à **l'exception des quatre députés Verts** proches des lobbies turcs et azéris.

[La teneur des débats](#) apporte un éclairage édifiant à ce vote, et en particulier les propos de **Mme Isler-Beguïn** (Verts, France) qui a explicité la posture idéologique de son groupe en déclarant « *chers collègues, pensez-vous en votre âme et conscience que ce soit vraiment le moment de jeter de l'huile sur le feu en supprimant, comme le proposent les amendements, des paragraphes qui justement permettent une approche équilibrée de la résolution commune que nous avons tous négociée ensemble avant-hier? Nous avons déjà condamné la destruction du cimetière de Julfa en janvier dernier dans le rapport Tannock et nous la condamnons toujours. Mais nous ne pouvons pas omettre, chers collègues, le cadre global du conflit gelé entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, responsable de milliers de morts et de réfugiés; les plaies en sont encore béantes. Peut-on également ignorer que 20% du territoire azéri est considéré par l'Arménie comme une zone tampon pour le Haut-Karabakh et que de nombreux éléments du patrimoine culturel et religieux de ces territoires occupés ont subi, eux aussi, des destructions majeures? Il est plus que temps d'arrêter cette escalade dangereuse. Nier les responsabilités partagées des parties à un conflit et ne mentionner les destructions intervenues que d'un seul côté ne serait pas responsable et serait même contraire à notre engagement de soutenir nos amis arméniens et nos amis azerbaïdjanais dans leur volonté de résoudre leurs différends.*

Enfin, cette résolution intervient dans un moment de sensibilité exacerbée entre le monde musulman et le monde occidental. Des raccourcis fragiles pourraient réduire ces événements à un simple affrontement entre monde chrétien et monde musulman. Je vous le demande donc solennellement, ne donnons pas d'arguments aux extrémistes de tous bords en votant une résolution qui, si elle est remodelée selon certaines propositions, serait injustement partisane. »

Ainsi pour le groupe des Verts, un fait avéré et universellement condamnable – similaire en tout point à la destruction des Bouddhas de Bamiyan par les Talibans – doit être toléré voire dissimulé au motif de considérations tierces de nature religieuse et au motif qu'il faudrait conserver un « équilibre » entre un agresseur et sa victime.



ANNEXE : VOTES DÉTAILLÉS DES PARLEMENTAIRES LES PLUS ACTIFS SUR QUELQUES POINTS CRITIQUES

2004 – RAPPORT DE CAMIEL EURLINGS SUR LES PROGRES DE LA TURQUIE SUR LA VOIE DE L'ADHESION

- AM6 déposé par M. Toubon (souhait FEAJD : **Pour)**

« Demande l'annulation immédiate de l'article 305 du code pénal turc qui sanctionne « les menaces sur les intérêts nationaux fondamentaux » dont les commentaires explicatifs visent explicitement l'expression des opinions contraires à la présence de l'armée turque à Chypre et de celles favorables à la reconnaissance du génocide des Arméniens »

- AM18 déposé par le groupe GUE/NGL (souhait FEAJD : **Pour)**

“Invite la Turquie à promouvoir le processus de réconciliation avec le peuple arménien en reconnaissant le génocide commis contre les Arméniens comme le demandaient ses résolutions antérieures concernant le statut de candidat de la Turquie (du 18 juin 1987 au 1er avril 2004)”

- AM38 déposé par le groupe IND/DEM (souhait FEAJD : **Pour)**

« Considérant que la Turquie n'a pas encore reconnu les persécutions qu'elle a commises à l'encontre de ses minorités non-musulmanes, telles que, par exemple, la persécution des Juifs de Turquie, le génocide des Arméniens, le génocide des Grecs du Pont, la « purification ethnique » des minorités grecques d'Asie Mineure (1922) et de Constantinople (Istanbul, 1955) ou la disparition non encore élucidée de 1619 personnes à Chypre au cours de l'invasion turque de 1974 »

- AM46 déposé par le groupe IND/DEM (souhait FEAJD : **Pour)**

« Réaffirme les termes de sa résolution du 18 juillet 1987, par laquelle il soumettait l'ouverture d'une quelconque négociation d'adhésion avec la Turquie à la reconnaissance publique par le gouvernement et la Grande Assemblée Nationale Turque du génocide dont la population arménienne a été victime entre 1915 et 1922 »

- AM80 déposé par M. Poignant et autres (souhait FEAJD : **Pour)**

« Considérant que les autorités turques n'ont également toujours pas satisfait aux demandes concernant les autres questions arméniennes telles qu'exprimées par le Parlement européen dans sa résolution du 18 juin 1987 »

- AM83 déposé par M. Toubon et autres (souhait FEAJD : **Pour)**

16 | Annexe : Votes détaillés des Parlementaires les plus actifs sur quelques points critiques

« Appelle la Commission et le Conseil à exiger des autorités turques la reconnaissance formelle de la réalité historique du génocide des Arméniens en 1915 et l'ouverture dans un délai rapide de la frontière entre la Turquie et l'Arménie ;

2005 – RAPPORT D'ELMAR BROK SUR L'OUVERTURE DES NEGOCIATIONS AVEC LA TURQUIE

- AM5 déposé par M. Moscovici et autres (souhait FEAJD : **Pour**)

1. appelle la Turquie à reconnaître le génocide des Arméniens
2. considère cette reconnaissance comme un préalable à l'adhésion à l'Union européenne

2006 – RAPPORT DE CAMIEL EURLINGS SUR LES PROGRES DE LA TURQUIE SUR LA VOIE DE L'ADHESION

- AM9 déposé par Andrew Duff au nom de l'ALDE et AM50 déposé par Jan Marinus Wiersma, Hannes Swoboda et autres au nom du PSE (souhait FEAJD : **Contre**)

Suppression du paragraphe qui « demande à nouveau à la Turquie de reconnaître le génocide des Arméniens ; considère cette reconnaissance comme un préalable à l'adhésion »

- AM51 déposé par Jan Marinus Wiersma, Hannes Swoboda et autres au nom du PSE (souhait FEAJD : **Contre**): Suppression de la seconde partie (en gras)

*Prend acte de la proposition de la Turquie d'établir un comité d'experts qui devrait se tenir sous les auspices des Nations Unies afin de dépasser l'expérience tragique du passé ainsi que de la position de l'Arménie en ce qui concerne cette proposition ; encourage à la fois le gouvernement turc et le gouvernement arménien à poursuivre le processus de réconciliation pour aboutir à une proposition mutuellement acceptable ; se félicite que dans les récents débats en Turquie, la discussion sur la question pénible de l'Arménie a au moins été entamée ; souligne que bien que la reconnaissance du génocide arménien en tant que tel ne constitue pas formellement un des critères de Copenhague, il est indispensable qu'un pays sur le chemin de l'adhésion aborde et reconnaisse son passé ; invite à ce propos les autorités turques à faciliter le travail des chercheurs, intellectuels et universitaires sur le sujet du génocide arménien en leur assurant l'accès aux archives historiques et en leur fournissant tous les documents pertinents ;**demande instamment à la Turquie de prendre les mesures nécessaires, sans condition préalable, afin d'établir des relations diplomatiques et de bon voisinage avec l'Arménie, de lever le blocus économique et d'ouvrir la frontière rapidement, conformément aux résolutions adoptées par le Parlement entre 1987 et 2005, obéissant ainsi aux priorités du partenariat pour l'adhésion et aux exigences du cadre de négociation portant sur le règlement pacifique des conflits frontaliers,***

Candidature de la Turquie à l'Union européenne

dispositions qui sont toutes deux à caractère obligatoire pour une adhésion à l'UE ; une position semblable devrait être adoptée pour les cas des autres minorités (par exemple les Grecs du Pont et les Assyriens) ;

2006 - RESOLUTION D'URGENCE SUR LE PATRIMOINE CULTUREL EN AZERBAÏDJAN

Considérant G (souhait FEAJD : Contre)

Considérant que le conflit sur le Haut-Karabakh a déjà amené les forces arméniennes à détruire directement ou indirectement nombre d'éléments précieux du patrimoine culturel, religieux et historique azerbaïdjanais dans les territoires occupés, au Nagorny-Karabakh et en territoire arménien

Résolution globale (souhait FEAJD : Pour)

VOTES DES DEPUTES LES PLUS ACTIFS SUR CES QUESTIONS

Demande FEAJD		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Contre	Contre	Pour
Nom	Groupe Politique	AMD06-EUR04	AMD18-EUR04	AMD38-EUR04	AMD46rev-EUR04	AMD80-EUR04	AMD83-EUR04	AMD05-1-BRO05	AMD05-2-BRO05	AMD49-EUR06	AMD50-EUR06	ConsG-AZE06	WholeG-AZE06
Camiel EURLINGS	PPE	Contre	Pour	Contre	Contre	Pour	Pour	Pour	Pour	Abstention	Contre	Absent	Absent
Elmar BROK	PPE	Pour	Pour	Contre	Contre	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Contre	Absent	Absent
Jacques TOUBON	PPE	Pour	Pour	Abstention	Contre	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Contre	Absent	Absent
Ria OOMEN-RUIJTEN	PPE	Contre	Pour	Contre	Abstention	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Absent	Absent
Patrick GAUBERT	PPE	Pour	Pour	Abstention	Contre	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Contre	Absent	Absent
Ioannis KASOULIDES	PPE	Pour	Pour	Pour	Abstention	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Contre	Contre	Pour
Bernd POSSELT	PPE	Pour	Pour	Contre	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Contre	Contre	Pour

18 | Annexe : Votes détaillés des Parlementaires les plus actifs sur quelques points critiques

Demande FEAJD		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Contre	Contre	Pour
Nom	Groupe Politique	AMD06-EUR04	AMD18-EUR04	AMD38-EUR04	AMD46rev-EUR04	AMD80-EUR04	AMD83-EUR04	AMD05-1-BRO05	AMD05-2-BRO05	AMD49-EUR06	AMD50-EUR06	ConsG-AZE06	WholeG-AZE06
Charles TANNOCK	PPE	Contre	Pour	Pour	Contre	Contre	Pour	Pour	Pour	Contre	Contre	Contre	Pour
Geoffrey VAN ORDEN	PPE	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Abstention	Contre	Pour	Pour	Absent	Absent
José Ignacio SALAFRANCA SÁNCHEZ-NEYRA	PPE	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Pour	Contre	Absent	Absent
Vytautas LANDSBERGIS	PPE	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Abstention	Pour	Abstention	Absent	Absent	Absent	Absent
Marie-Arlette CARLOTTI	PSE	Pour	Pour	Contre	Contre	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Contre	Pour
Harlem DÉsir	PSE	Pour	Pour	Contre	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Absent	Absent
Martine ROURE	PSE	Pour	Pour	Contre	Contre	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Contre	Pour
Pierre MOSCOVICI	PSE	Pour	Pour	Contre	Contre	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Absent	Absent
Béatrice PATRIE	PSE	Pour	Pour	Contre	Contre	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Absent	Absent
Alexandra DOBOLYI	PSE	Contre	Pour	Contre	Contre	Pour	Contre	Pour	Abstention	Contre	Pour	Absent	Absent
Giulietto CHIESA	PSE	Abstention	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Absent	Absent
Hannes SWOBODA	PSE	Contre	Abstention	Contre	Contre	Pour	Contre	Pour	Contre	Pour	Pour	Absent	Absent
Jan Marinus WIERSMA	PSE	Contre	Abstention	Contre	Contre	Pour	Contre	Pour	Contre	Pour	Pour	Absent	Absent
Pasqualina NAPOLETANO	PSE	Contre	Contre	Contre	Contre	Pour	Contre	Pour	Contre	Pour	Pour	Absent	Absent
Véronique DE KEYSER	PSE	Contre	Pour	Contre	Contre	Pour	Contre	Pour	Pour	Pour	Pour	Absent	Absent
Vural ÖGER	PSE	Contre	Contre	Contre	Contre	Pour	Contre	Pour	Contre	Pour	Pour	Absent	Absent
Michel ROCARD	PSE	Contre	N'as pas voté	Contre	Contre	Pour	Contre	Pour	Abstention	Pour	Pour	Absent	Absent
Marielle DE SARNEZ	ALDE	Pour	Pour	Abstention	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Contre	Contre		
Bernard LEHIDEUX	ALDE	Pour	Pour	Abstention	Pour	Pour	Pour	Absent	Absent	Contre	Contre		
Frédérique RIES	ALDE	Contre	Pour	Contre	Contre	Pour	N'as pas voté	Pour	Pour	Contre	Contre		
Andrew DUFF	ALDE	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Pour	Pour	Absent	Absent
Lydie POLFER	ALDE	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Pour	Pour	Absent	Absent

Candidature de la Turquie à l'Union européenne

Demande FEAJD		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Contre	Contre	Pour
Nom	Groupe Politique	AMD06-EUR04	AMD18-EUR04	AMD38-EUR04	AMD46rev-EUR04	AMD80-EUR04	AMD83-EUR04	AMD05-1-BRO05	AMD05-2-BRO05	AMD49-EUR06	AMD50-EUR06	ConsG-AZE06	WholeG-AZE06
Konrad SZYMAŃSKI	UEN	Pour	Contre	Pour	Pour	Pour	Pour	N'as pas voté	N'as pas voté	Contre	N'as pas voté	Absent	Absent
Francesco Enrico SPERONI	UEN	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Absent	Absent
Marie Anne ISLER BÉGUIN	VERTS	Abstention	Pour	Contre	Contre	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Pour	Contre
Joost LAGENDIJK	VERTS	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Pour	Pour	Absent	Absent
Cem ÖZDEMİR	VERTS	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Pour	Contre	Pour	Pour	Absent	Absent
Daniel COHN-BENDIT	VERTS	Contre	Abstention	Contre	Contre	Abstention	N'as pas voté	Pour	Contre	Pour	Pour	Absent	Absent
Hélène FLAUTRE	VERTS	Contre	Pour	Contre	Contre	Contre	Contre	Pour	Contre	Pour	Pour	Absent	Absent
Kyriacos TRIANTAPHYLIDIS	GUE	Pour	Pour	Contre	Contre	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Abstention	Absent	Absent
Francis WURTZ	GUE	Pour	Pour	N'as pas voté	Contre	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Absent	Absent
Felekna UCA	GUE	Pour	Abstention	Abstention	Contre	Pour	Abstention	Absent	Absent	Absent	Absent	Absent	Absent